



Air France

L'essentiel du CSEE CC

Le 23 Janvier 2024

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



CR CSEE CC du 23 janvier 2024

1. **Présentation des jeux olympiques et paralympiques 2024** : point présenté par C. Klein responsable de la coordination et opérations sol et V. Delage, de la DGO :

Air France est partenaire des JO notamment pour la marque et le rayonnement de la marque : c'est un événement dont la visibilité est considérable grâce à l'attractivité de Paris et de la France, mais AF n'est pas transporteur officiel.

A côté des spectateurs sont attendus des « accrédités » avant et juste après, ces derniers ont accès au village olympique.

L'événement (du 26/07 au 11/08 puis du 28/08 au 8/09) est préparé en étroite coordination avec les autorités françaises, le Comité des JO, ADP et la DGAC.

Il nécessite une préparation dans les différents métiers de l'entreprise notamment pour faciliter le traitement commercial de tous nos clients et de leurs bagages.

Pendant la cérémonie d'ouverture des JO le 26/07, une interdiction de survol sera mise en place dans un rayon de 150 km autour de Paris : aucun trafic sur CDG, ORY, LBG et BVA entre 19h et minuit.

Par ailleurs, durant l'événement, 185 km de voies olympiques seront réservés aux personnes accréditées, véhicules d'urgence, taxis et transports publics, sans aucune dérogation possible, avec l'établissement d'un périmètre de sécurité des sites.

Afin de ne pas saturer les infrastructures de CDG et ORY, un dispositif exceptionnel d'enregistrement délocalisé au village olympique (et St Quentin-en-Yvelines) permettra de fluidifier les opérations : les bagages seront transportés à la bagage factory par le partenaire CEVA logistics.

Nos commentaires et positions

La Direction nous informe que le réseau RH accompagne le projet avec un dispositif de renforts sur les escales (salariés AF + MOE). Il n'y a pas d'impact sur les plans de congés. Nous alertons sur la fiabilité des gestionnaires d'aéroports et les inquiétudes légitimes des personnels quant à leurs déplacements pour atteindre les plateformes parisiennes. A ce jour, il n'est pas autorisé aux personnels d'emprunter les voies olympiques. Des discussions sont néanmoins en cours avec les autorités.

Concernant l'interdiction de survol et les pertes économiques associées, Mr Millet nous répond que c'est une décision des autorités. Le programme pour anticiper et décaler certains vols du soir n'est pas finalisé avec la DGAC.

Au global, il n'y a pas de vols supplémentaires, c'est le programme normal ; les premières réservations d'équipes viennent d'arriver.

Une sélection de salariés volontaires pour aller enregistrer au village olympique va avoir lieu ? Le process sera communiqué courant février



Le site : [CFE-CGC Air France Court Courrier](https://www.cfe-cgc.com)

Adhésion :)

Nous faisons remarquer à la Direction qu'il manque des données économiques dans la présentation, notamment concernant les coûts de l'événement ! process sera communiqué courant février.

2. Informations du Président : L. Millet et A. Jensen :

Le projet 4-Flight impacte 886 vols jusqu'au 15 février. La période permet de libérer un peu les équipes et mettre en place diverses formations.

Concernant la DSP corse, AF et Air Corsica ont déposé le 17 janvier leur dernière offre.

L'assemblée de Corse rendra sa réponse le 1^{er} mars.

Un abattement de programme est envisagé à LYS entre le 8 et le 12 mai prochain.

La ligne LYSSXB sera suspendue comme en 2023 durant l'été prochain, impliquant le recours à l'APLD à SXB.

6 avions de la compagnie Amélia sont d'ores-et-déjà affrétés pour l'été prochain (1 basé à Orly pour ALG et 5 basé à CDG pour MRS/NCE et LYS).

Côté RH, le questionnaire COPSOQ a été diffusé le 15 janvier.

Chaque salarié a également reçu son Bulletin de rémunération individuelle (BRI).

La Direction confirme qu'il n'y a pas d'autre sélection PS/PN en vue.

Sur le problème des travaux de désamiantage de Vinci à LYS, plusieurs élus interpellent la Direction sur le manque d'anticipation alors que les locaux ACP se trouvent à 10 mètres de la zone concernée. M. Millet explique que la Direction locale n'a pas été avertie par le gestionnaire aéroportuaire qui s'est engagé à trouver un autre local pour l'ACP. A ce jour, il s'agit de la mise en place du chantier qui doit répondre à des normes très strictes.

Arrêt des 787, au nombre de 10, en 2030. L'A350 sera l'avion phare de notre flotte.

A notre question, concernant les critères pour mettre en place des alternants sur une escale, la réponse est qu'il faut couvrir les besoins et avoir assez de volontaires pour les accompagner.

3. Informations du bureau :

Suite à l'accord de médiation, le 1^{er} CPE (Comite Pluridisciplinaire d'Etablissement) a eu lieu le 16 janvier. Une 1^{ère} réunion très positive avec des échanges pertinents.

Le séjour initialement prévu à Hammamet et annulé à la suite des événements en Israël est remplacé par deux week-end à Bandol.



Air France

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



Le site : [CFE-CGC Air France Court Courrier](https://www.cfe-cgc-airfrance.com)

Adhésion :)